



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

संविधानसभा

Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

14 novembre 2025 et

21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Dispositif de colocation à destination des étudiant/es et alternant/es du territoire intercommunal – Convention de partenariat avec Inolya

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémy MORU	X				
----------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO	X				
-------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					X
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

VIRE NORMANDIE				
M. Gilles ALLEGRE	X			
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			X	
M. Lucien BAZIN	X			X
M. Fernand CHENEL				X
Mme Marie-Ange CORDIER			X	
M. Serge COUASNON	X			
Mme Nicole DESMOTTES	X			
M. Joël DROULLON				X
M. Corentin GOETHALS	X			
Mme Catherine MADELAINE			X	
M. Gilles MALOISEL	X			
M. Pascal MARTIN	X			
Mme Marie-Odile MOREL				X
Mme Valérie OLLIVIER			X	
M. Régis PICOT				X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN	
Mme Annie ROSSI	X			
M. Guy VELANY	X			

TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence « enseignement supérieur » a été transférée à l'Intercom de la Vire au Noireau, qui se décline autour de trois axes d'intervention dont notamment celui du soutien à la vie étudiante. Dans ce cadre, un de ses objectifs est de développer la vie étudiante du territoire, et par extension la vie des jeunes en apprentissage ou en alternance, afin de pouvoir ancrer les jeunes sur le territoire : au niveau résidentiel et/ou dans les entreprises.

La Collectivité a donc fait part de sa volonté de développer la vie étudiante locale et l'attractivité du territoire à Inolya en lui proposant de créer une offre de colocation en centre-ville de Vire Normandie, destinée aux étudiant/es et alternants/es.

Pour le bailleur, l'offre de colocation est une opportunité pour renforcer la mixité de ses sites et diminuer la vacance locative sur les grands logements.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties participent à la réalisation du projet ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son/sa représentant/e, à signer la convention à intervenir avec Inolya, dont le projet est joint en annexe.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau